

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le 1^{ER} AVRIL, le conseil municipal de la commune de Toussieux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Armand Chaumont, Maire, afin de discuter publiquement des questions à l'ordre du jour.

Présents : Sylvie FROGER, Gérard POYET, (adjoints), Ingrid BESSON (conseillère déléguée), Patricia CHAUDIER, Joëlle VERNAY, Estelle MORIN, Cyril TOURNAIRE Xavier BRETIN, Christian JAMES. Jennifer MARTIN Sylvie BOILLOT

Absents : Emeline DUFRESNE (pouvoir à I BESSON), Stéphane FRANCHEQUIN (pouvoir à S FROGER) Patrice LANSARD (pouvoir à G POYET)

Secrétaire de séance : Sylvie FROGER

Ordre du jour :

- 1) Approbation des comptes rendus des conseils du 14 janvier et 18 février 2025.
- 2) Délibération autorisant un géomètre à borner l'espace vert au droit de la parcelle A 1707 le long de la RD 66 f en vue d'une rétrocession à l'euro symbolique du domaine des sources à la commune.
- 3) Délibération autorisant un géomètre à borner l'accotement au droit de la parcelle A 1549 le long de la RD 66 f en vue d'une rétrocession à l'euro symbolique à la commune (propriété RICHE).
- 4) Délibération autorisant un géomètre à borner l'accotement au droit de la parcelle A 1293 le long de la RD 66 f en vue d'une rétrocession à l'euro symbolique à la commune. (Propriété CHEVALLIER).
- 5) Délibération autorisant l'acquisition de la parcelle ZC 30.
- 6) Présentation Indemnités perçues par les élus du conseil municipal en 2024.
- 7) Délibération approbation du Compte Financier Unique 2024.
- 8) Délibération autorisant l'affectation des résultats 2024.
- 9) Délibération validant le Budget Primitif 2025.
- 10) Délibération vote des taux d'imposition 2025.
- 11) Délibération autorisant les Subventions de droit privé 2025.
- 12) Présentation du tableau des prêts 2025.
- 13) Délibération autorisant la rétrocession anticipée du bâtiment ROBION au 30 septembre 2025 au lieu du 30 septembre 2026.
- 14) Retour CCDSV-syndicats-commissions.
- 15) Points divers.

1-Approbation des comptes rendus des conseils du 14 janvier et 18 février 2025.

Ajouter Jennifer MARTIN au conseil municipal du 14012025. **Les 2 CR sont approuvés à l'unanimité.**

2-Délibération autorisant un géomètre à borner l'espace vert au droit de la parcelle A 1707 le long de la RD 66 f en vue d'une rétrocession à l'euro symbolique du domaine des sources à la commune.

La commune souhaite acquérir l'espace vert d'environ 725 m² au droit de la parcelle A 1707.

Cet espace fait partie de l'emplacement n° 8 du PLU réservé au profit de la commune pour un élargissement de voirie (cheminement mode doux).

Pour acquérir cette parcelle il est nécessaire de la borner.

Devis géomètre Dominique MOREL Devis N°D24120390 pour un montant TTC de 558 €.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation de borner la parcelle appartenant à l'Association Libre le domaine des sources le long de la RD66-

Dire que ces frais seront pris en charge par la commune.

Dire que cette dépense sera inscrite en fonctionnement au BP 2025.

Autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs pour faire réaliser ce bornage.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

3-Délibération autorisant un géomètre à borner l'espace vert au droit de la parcelle A 1549 le long de la RD 66 f en vue d'une rétrocession à l'euro symbolique (propriété RICHE).

La commune souhaite acquérir le bas-côté de la RD 66 f au droit de la parcelle A 1549 de 60 m² environ.

Cet espace fait partie de l'emplacement n° 8 du PLU réservé au profit de la commune pour un élargissement de voirie (cheminement mode doux).

Pour acquérir cette parcelle il est nécessaire de la borner.

Devis géomètre Dominique MOREL Devis N°D24120391 pour un montant TTC de 558 €.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation de borner la parcelle appartenant à la famille RICHE le long de la RD66-

Dire que ces frais seront pris en charge par la commune

Dire que cette dépense sera inscrite en fonctionnement au BP 2025.

Autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs pour faire réaliser ce bornage.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

4-Délibération autorisant un géomètre à borner l'accotement au droit de la parcelle A 1293 (propriété CHEVALLIER) le long de la RD 66 f en vue d'une rétrocession à l'euro symbolique à la commune.

La commune a le souhait d'acquérir le bas-côté de la RD 66 f au droit de la parcelle A 1293 d'une contenance approximative de 16 m².

Cet espace fait partie de l'emplacement n° 8 du PLU réservé au profit de la commune pour un élargissement de voirie (cheminement mode doux).

Pour acquérir cette parcelle il est nécessaire de la borner.

Devis géomètre Dominique MOREL Devis N°D25030098 pour un montant TTC de 282 €.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation de borner la parcelle appartenant à la famille CHEVALLIER le long de la RD66-

-Dire que ces frais seront pris en charge par la commune

-Dire que cette dépense sera inscrite en fonctionnement au BP 2025.

-Autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs pour faire réaliser ce bornage.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

5-Délibération autorisant l'acquisition de la parcelle ZC 30.

Pour information : La terre est assimilée à un déchet dès lors qu'elle est décapée. En cas de non-utilisation il convient donc de trouver des plateformes pour les stocker.

A titre d'exemple, le coût pour stocker cette terre est de l'ordre de 185 € HT les 10 m³ ou 110-120€ HT les 8 m³.

Pour notre projet cantine : de 100 à 150 m³ devront être évacués pour un coût estimé à 2600€ TTC

Pour le chemin des fromentales : 500 m³ de terre seront potentiellement à évacuer : total estimé en traitement déchet de 10 à 12 k € TTC

Délibération :

Nous avons l'opportunité d'acquérir la parcelle ZC 30 d'une contenance de 8600 m². Cette parcelle classée en zone Agricole est recouverte actuellement de genêts n'est pas exploitée.

Cet achat est motivé par la possibilité d'étendre de la terre végétale issue des travaux envisagés.

Coût d'achat proposé à 0.35 cts/ m² (3500 € /ha) soit 3010 € pour les 8600 m² avec frais notariés pris en charge par la commune.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer :

-Autoriser l'acquisition de cette parcelle ZC 30 de 8600m² pour un coût de 3010 €.

-Dire que les frais notariés seront à la charge de la commune

-Dire que les frais d'acquisitions et notariés seront inscrits au BP 2025

-Autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents pour la réalisation de cette transaction.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

6-Présentation Indemnités perçues par les élus du conseil municipal en 2024.

Vu les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

I.BERSSON, adjointe en charge des finances rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi dite "Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique", de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernés :

-les communes (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Locales, CGCT).

-Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) (article L.5211-12-1 CGCT).

-Les départements (article L3123-19-2-1 CGCT).

-Les régions (article L.4135-19-2-1 CGCT).

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain.
- Au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Ainsi, chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent dorénavant un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Les élus n'occupent pas de fonctions rémunératrices au sein de la CCDSV.

LISTE DES ÉLUS	MONTANT ANNUEL BRUT 2024
A. CHAUMONT	16 524.24 €
S. FROGER	6 412.44 €
G. POYET	6 412.44 €
I.BESSON	6 412.44 €

Il est proposé au conseil municipal :

-de prendre acte de la présentation de l'état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au cours de l'année 2024.

Acte est pris par le conseil municipal (pas de délibération)

7-Délibération approbation du Compte Financier Unique 2024

I.BESSON adjointe en charge des finances explique au Conseil municipal que la mairie a obtenu l'accord de Monsieur le Trésorier de Chatillon sur Chalaronne pour que le résultat de l'exercice budgétaire 2024 de la commune soit présenté au moyen d'un Compte Financier Unique (CFU).

Ce nouveau document est issu de la fusion du compte administratif produit par l'ordonnateur et du compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Mr A. CHAUMONT, Maire en exercice, s'étant retiré, le Conseil municipal élit à l'unanimité M.Gérard POYET Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024 du Budget de la commune

M. Gérard POYET, Président de séance, donne lecture du Compte Financier Unique du Budget de la commune de TOUSSIEUX du canton de Trévoux et ses environs devant le Conseil municipal.

Il propose au Conseil municipal :

- d'APPROUVER les éléments du Compte Financier Unique, ci-après, en lieu et place du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Compte Financier Unique	Investissement	Fonctionnement	Total	
Résultat cumulé réel de clôture de l'exercice 2023(N-1)	-32 734.11 €	399 505.94 €	366 771.83 €	
Affectations 2023 faites en 2024		-12 243.11€	-12 243.11 €	
Recettes 2024	291 268.14 €	708 377.22 €	999 645.36 €	
Dépenses 2024	234 561.31 €	457 393.60€	691 954.91 €	
Résultats 2024(N)	56 706.83€	250 983.62 €	307 690.45 €	
Résultats cumulés réels de clôture(N)	+ 23 972.72€	638 246.45 €	662 219.17 €	
Restes à Réaliser Recettes	8 107.00 €			
Restes à réaliser Dépenses	-76 500.00 €			Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation Reprise anticipée autorisée
Résultats corrigés des restes à réaliser	-44 420.28 €	638 246.45 €	593 826.17 €	593 826.17 €

Le Maire se retire des débats et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour :

-APPROUVER le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget de la commune tel que présenté ci-dessus

-AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs nécessaires

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

8-Délibération autorisant l'affectation du résultat 2024

I.BESSON adjointe aux finances expose au conseil municipal que l'exercice de 2024 du budget de la commune de TOUSSIEUX dégage un résultat d'exploitation en fonctionnement de 638 246.45 €. Il est proposé que cet excédent soit affecté conformément au tableau ci-dessous :

Recettes de fonctionnement R002	293 826.17 € de l'excédent de fonctionnement 2024
Recettes d'investissement R001	23 972.72 € (résultat positif de la clôture 2024)
Recettes d'investissement R 1068	344 420.28 € décomposé comme suit : 44 420.28 € pour couvrir besoin de financement 300 000 € d'affectation volontaire d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour :

-AFFECTER le résultat d'exploitation de 2024 dans le budget primitif 2025 du budget de la commune comme décrit ci-dessus

-AUTORISER le maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs nécessaires à la mise en place du budget

Le maire n'assiste pas et ne prend pas part au vote.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

9-Délibération validant le Budget Primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Locales.

I.BESSON adjointe en charge des finances, présente au conseil municipal le projet de Budget Primitif 2025 comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Le budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	Montant en €
Fonctionnement dépenses	889 776. 17 €
Fonctionnement recettes	889 776.17 €
Investissement dépenses	1 536 063.00€
Investissement recettes	1 536 063.00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT (équilibrée en recettes et dépenses à 889 776.17 €)

-Dépenses : 890 k€

Chapitre 011- charges à caractère général 222 k€ (+8.5 % Vs 2024 = 204 k€) -coût énergie-maintenance en hausse

Chapitre 012- charges de personnel et frais 241 k€ -augmentations charges patronales (3 points CNRACL = 10%)

Chapitre 014 atténuations de produits 29k€

Chapitre 023 Virement à la section investissement 290 k€

Chapitre 042 opérations d'ordre transfert entre sections 10.5 k€

Chapitre 065 autres charges de gestion courante 86 k€

Chapitre 066 charges financières 12 k€

Recettes

Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté 294 k€

Chapitre 073 impôts et taxes 75 k€ -DSC = 58 k€ + part aléatoire de Droits de mutation

Chapitre 0731 fiscalité locale 403 k€

Chapitre 074 dotations et participations 107 k€ (-8 % Vs 2024 = 116 k€)- incertitude sur le montant des dotations-

SECTION INVESTISSEMENT (équilibrée à 1 536 063€ en recettes et dépenses)

Dépenses :

Emprunts en euros (annuité en capital 35.6k€) stable Vs 2024

Créances sur autres établissements publics = 260 k€ (+155 k€ soit + 48 % Vs 2024 = 105 k€) rachat annuités 2025 et 2026 à l'EPF 01 avec perte de TVA sur maison Robion = parking actuel + paiement 1/7 capital (80 k€) des fermes Lièvre et Limandas.

1/7 remboursé sur fonds propre et 1/7 remboursé par prêt relais à échéance 2027.

Projet cantine 745 k€ en 2025 (pour mémoire à rajouter + 400 k€ en 2026)

Acquisitions foncières 20 k€

Placette derrière église = 19 k€ (solde des travaux)

Recettes :

Virement de la section de fonctionnement = 290 k€

Subventions projet cantine : 268 k€ (128 k€ confirmé à ce jour)

Prêts fixes et relais 680 k€ (= 400k€ fixe + 280 k€ relais)

Vente antenne free = 87 k€

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour

-ADOPTER le budget Primitif pour 2025 tel que présenté ci-dessus

-AUTORISER le maire ou son représentant à signer tous les documents pour mettre en place le BP 2025

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

10-Délibération vote des taux d'imposition 2025

Pour 2024, les taux étaient les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 30.96 %
- Taxe foncière (non bâti) : 45,39 %
- Taxe Habitation Résidence Secondaire : 14.74 %

En regard du coût de l'énergie et de l'augmentation constante des coûts de maintenance des bâtiments

M le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux des taxes directes locales pour 2025 de + 3% à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 31.89 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.75 %
- Taxe Habitation Résidence Secondaire : 15.18 %

Ce qui génèrerait 9 649 € de recettes supplémentaires

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la fiscalité des taux tel que défini ci-dessus pour l'exercice 2025.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

11-Délibération autorisant les Subventions de droit privé 2025

Associations	2025 en euros
Passerelle en Dombes	150
Académie Dombes	50
ADAPEI	75
ADMR	150
Conscrits année 2025	100
Creux du loup	2000
Maison Cèdres	150
MJC cirque en bulles	800
Prévention routière	50
VSDS	150
Sorties culturelles école Primaire 5 € x 81 enfnts	430
Sorties culturelles école maternelle 5 x 61 enfnts	305
TOTAL	4 410€

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions de droit privé telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

12 - Présentation du tableau des prêts 2025.

Etablissement	Montant Prêt	Durée	Taux	Debut	Fin	Échéance	Cap. Rest. dû	Cause	Capital (I)	Intérêts (F)	2025				
CE	250 000,00 €	15 ans	4,08%	F	25-janv.-08	25-oct.-22	0,00 €	Cœur du village	0,00 €	0,00 €	0,00 €	termine			
La Banque Postale	174 000,00 €	15 ans	1,81%	F	1-juil.-16	1-janv.-31	75 400,00 €	Terrain ROBION	11 600,00 €	1 312,25 €	12 912,25 €				
CE	600 000,00 €	25 ans	1,57%	F	25-janv.-18	25-juil.-42	420 000,00 €	Batiment périscolaire	24 000,00 €	6 781,88 €	30 781,88 €				
BUDGET 2025															
Remboursement emprunt (capital) = 35 600 € (Inv. Cpt = 1641)									35 600,00 €	8 094,13 €	43 694,13 €				
Intérêts à échéance = 8 094,13 € (Fonc. Cpt = 66111)															
Total = 43 694,13 €															
Etablissement	Montant Prêt	Durée	Taux	Debut	Fin	Échéance	Cap. Rest. dû	Cause	Capital (I) (2ème septième pour Lièvre & Limandas)	Intérêts (F) Frais de portage	2025	Majoration TVA 2025	Prêt relai 2024 1/7	Prêt relai 2025 2/7	
EPF de l'AIN	193 000,00 €	10 ans	1,50%	V	27/12/2017	27/12/2026	95 597,52 €	Maison ROBION	49 059,05 €	671,69 €	49 730,74 €	45 866,78 €			
	254 700,00 €	4 ans	1,50%	F	16/10/2019	16/10/2022	218 447,47 €	Maison LIEVRE							
	304 500,00 €	4 ans	1,50%	F	24/10/2019	24/10/2022	260 997,49 €	Maison LIMANDAS	79 574,60 €	8 594,06 €	88 168,66 €				
BUDGET 2025															
Annuité et frais de portage = 128633,65 € (dont 49059,05 Eu sur Inv. Cpt = 27638)									128 633,65 €	9 265,75 €	137 899,40 €				
Frais de portage = 9265,75 € (Fonc. Cpt = 622)															
Total = 137899,40 €															
Remboursement anticiper de 80 Keu (1/7) et remboursement de 45866,78 de la majoration de TVA (cpt =27638)															

Il est proposé au conseil municipal :

DE PRENDRE ACTE de la présentation de l'état de l'ensemble des prêts et remboursements anticipés en euros prévus en 2025.

Acte est pris par le conseil municipal (pas de délibération)

13-Délibération autorisant la rétrocession par anticipation du bâtiment ROBION au 30 septembre 2025.

Vu l'échéancier ci-dessous précisant les annuités restantes à couvrir :

-Septembre 2025 pour 25 412.59 € et septembre 2026 pour 70 837.83 €.

-Considérant la volonté de la commune de racheter la globalité de ces annuités au 30 septembre 2025.

Prix de vente HT	229 333,92 €
TVA / Totalité à 20%	45 866,78 €
Prix de vente TTC	275 200,70 €
Annuités d'ores et déjà réglées	180 274,87 €
Solde à verser par la comptabilité du notaire	94 925,83 €
Frais de Portage estimés au 30/09/2025	671,69 €
Montant total estimatif	95 597,52 €

Pour mémoire les 229 333.92 € représentent

-Coût d'acquisition : 190 000 € HT

-Frais notaires : 2 822.52 € HT

-Diagnostic avant démolition : 1828 € HT

-Frais démolitions : 34 683.40 € HT

Les annuités déjà réglées s'entendent hors frais de portage.

Le fait d'avoir déconstruit le bâtiment sur la propriété modifie le régime fiscal. Aussi il convient de payer la TVA à l'Etat lors de cette revente.

Il est proposé au conseil municipal :

-AUTORISER la rétrocession anticipée au 30 septembre 2025 via EPF 01

-DIRE que cette transaction est inscrite au BP 2025 suivant les modalités issues du tableau ci-dessus.

-AUTORISER le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

14-Retour CCDSV-syndicats-commissions.

C.TOURNAIRE Syndicat Eau Potable du 17 mars 2025

- Présentation du compte de gestion et compte administratif 2024, les 2 comptes sont identiques

Les résultats font apparaître un excédent de clôture de 5 910 775 € en section de fonctionnement qui après couverture du déficit de la section d'investissement de 3 080 151 donne un excédent de fonctionnement final de 2 830 624 € affecté en report sur le compte 002 du budget primitif 2025

Très peu désendettement seulement 3 années de désendettement

- Tarif de l'eau : augmentation de la part destinée à l'agence de l'eau

- Budget 2025 à l'équilibre : Fonctionnement (recettes/dépenses) 10 389 000 € - Investissement (recettes/dépenses) 17 165 000 €

- Travaux : Dépôt d'une demande de Permis de Construire pour la création d'un nouveau réservoir (château d'eau) à CHAILLOUVRE sur la commune de CHANEINS, en interconnexion avec SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS.

Notre secteur est celui ayant le plus de fuites sur le réseau. Demande des maires du secteur pour améliorer cette situation.

Questionnement sur le transfert de compétence de l'eau potable aux communautés de commune ?

C.TOURNAIRE Commission Environnement - PCAET (Plan Climat-Air-Energie-Territorial)

Le 28 mars 2025, Inauguration de l'Espace Naturel Sensible du Domaine de Cibeins

Situé sur les communes d'Ars-sur-Formans, Misérieux et Sainte-Euphémie, le Domaine naturel de Cibeins est le 40e site labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) dans l'Ain.

Le périmètre de l'ENS du Domaine naturel de Cibeins couvre un ensemble de parcelles, propriétés de la CCDSV et des Communes (32 hectares), de la Région (24 hectares) et de privés (25 hectares). Les paysages sont très variés : forêts, parcs, terrains agricoles, cours d'eau et ripisylves, plans d'eau, zones humides... Cette multitude d'habitats et de milieux accueille une faune et une flore riches et diversifiées pour un site de cette taille. Il constitue ainsi un patrimoine environnemental exceptionnel sur le territoire

Depuis plusieurs années, divers acteurs ont engagé de multiples actions que le Département accompagne :

- Le schéma d'accueil du public, porté par la CCDSV, vise à organiser la fréquentation (chemins, panneaux d'interprétation) ;
- Le plan d'aménagement forestier, mis en œuvre par l'ONF depuis 2019 sur les parcelles de la CCDSV, contribue à la sécurisation des bords des cheminements et à l'adaptation du boisement au changement climatique ;
- Des plans de gestion zone humide et ripisylve, portés par la CCDSV, vont permettre d'engager des actions en faveur de ces milieux aquatiques ;
- Les mesures compensatoires liées au collège de Saint-Didier-de-Formans, mises en œuvre par l'ONF depuis 2021 pour le compte du Département et de la CCDSV, préservent et améliorent les habitats favorables aux oiseaux et aux chauves-souris ;
- Des mares ont été créées et des haies plantées à l'initiative de la CCDSV.
- Le lycée procède à une gestion différenciée des espaces verts et convertit ses pratiques à l'agriculture biologique. Il a également fait planter 400 ml de haies bocagères grâce à une aide départementale

E. MORIN présente le budget primitif du SIAH qui présente un résultat cumulé réel de clôture 2024 de 932 591.30 €. Disponible repris au c/R002 de 757 742.35 €

Travail considérable de régularisation des bassins de rétention, notamment en régularisation foncière.

Bassin sur le Vignol / plus bassin à Fourvière bordure à rehausser.

15-Points divers.

- Régularisation par Actes notariés signés chez Maître DEBLY à TRÉVOUX le 27 février 2025

Concerne la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles A 925 et 926 et A 1226 des parcelles appartenant à Mme MOYNE Bernadette à la commune.

-Prise en charge du second car du soir par la CCDSV acté pour l'année scolaire prochaine.

La municipalité salue l'accompagnement de la CCDSV.

Dates prochains conseils : -mardis 22 avril – 27 mai – 17 juin – 8 juillet

Séance levée à 22H30